

**MUNICIPALITE****PREAVIS N° 06/2025****CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 50'000 DESTINÉ À FINANCER LA MISE EN ŒUVRE DU PECC : ACTIONS T1 (PARTICIPATION DE LA POPULATION) ET T1 (TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI PRIVÉ)**

Municipal responsable : Claude Hilfiker

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. AVANT-PROPOS

À la suite de l'adoption du postulat « Pour un plan énergie & climat à Mies » du 25 novembre 2021, la Commune de Mies s'est engagée dès le printemps 2022 dans l'élaboration de son Plan Énergie Climat Communal (PECC) selon la méthodologie proposée par le Canton de Vaud. Élaboré avec le concours des élus et des élues du Conseil communal au cours d'une série d'ateliers et de travaux en groupe, le PECC de Mies se décline en un diagnostic territorial, ainsi qu'un plan d'action.

Lors de l'assemblée du Conseil Communal du 20 mars 2024, G. DERIAZ décrivait l'imbrication du PACO et du PECC ainsi que les différentes actions déjà en cours. Il a également rappelé que le PECC, en tant que démarche chapeautant l'ensemble des actions de transition écologique de la Commune, permet l'engagement de toutes et tous et mobilise les compétences locales.


















Formellement, le PECC est un outil de la Municipalité permettant de coordonner ses actions en faveur de la réduction de notre empreinte environnementale, de l'adaptation aux changements climatiques et de la protection de la biodiversité. Il est soutenu financièrement par le Canton et fait donc l'objet d'un suivi régulier depuis sa validation.

Aujourd'hui le PECC est porté par C. Hilfiker, avec le précieux soutien du Groupe de Suivi et l'assistance du bureau Urbaplan. Le Groupe de suivi est mixte. Il est composé de conseillers et conseillères communales et de citoyennes et citoyens bénévoles et soucieux de la transition écologique de leur commune. Il a pour missions principales d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions du PECC et de faire des propositions pour en faciliter, animer, voire en piloter certaines, notamment celles qui impliquent la population. Le Groupe de Suivi joue donc un rôle d'accompagnement de la Municipalité et de force de proposition.

2. CONSIDERATIONS

Le PECC couvre les domaines de la protection et du renforcement de la biodiversité, de la consommation durable, de l'économie circulaire, de la transition énergétique, de la mobilité et de l'adaptation aux changements climatiques. Certaines actions ont été développées et mises

en œuvre individuellement avant de rejoindre le plan d'action du PECC, comme la transformation du système d'éclairage public ou l'assainissement de bâtiments publics. Ces actions ont fait l'objet de financements spécifiques.

		taux de progression	
Action transversale			
T1	Renforcer la participation des élu·e·s et de la population		50%
T2	Coordonner la mise en œuvre du PECC		80%
Axe 1 - Biodiversité			
1	Mettre en place un éclairage public différencié, sobre et économe.		99%
2	Diminuer l'impact environnemental de l'éclairage extérieur situé sur le domaine privé.		33%
3	Réaliser un plan de préservation, de suivi et de valorisation du patrimoine arboré		99%
4	Maintien et renforcement des fonctionnalités biologiques du territoire		40%
5	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes		50%
6	Gérer la ressource en eau durablement		0%
7	Préserver la trame bleue		33%
Axe 2 - Durabilité			
8	Acheter de manière responsable		25%
9	Promouvoir une alimentation locale, saine et durable		15%
10	Réduire, réutiliser et recycler les déchets		60%
Axe 3 - Energie & bâtiments			
11	Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé		15%
12	Planification énergétique du territoire		25%
13	Assurer une transition énergétique exemplaire du parc bâti public		50%
14	Mettre en place un fonds de soutien à la transition énergétique et écologique		0%
Axe 4 - Mobilité & espaces publics			
15	Aménager des pistes cyclables sécurisées		25%
16	Renforcer l'attractivité des transports publics		50%
17	Adapter les espaces publics aux changements climatiques		50%

Pour activer et accélérer la mise en œuvre des actions ne faisant pas l'objet de financements spécifiques, le Groupe de Suivi propose à la Municipalité de renforcer le financement du PECC en sollicitant un crédit de CHF 50'000.- TTC. Il est proposé de mettre l'accent sur deux actions. L'action T1 relative à la participation et l'action 11 relative à la transition énergétique du parc bâti privé.

Action T1 - Renforcer la participation des élu·e·s et de la population

Les actions du PECC, pour leur mise en œuvre, dépendent fortement de la mobilisation de la population, car elles impliquent des changements de comportement. Cela implique d'assurer une communication cohérente et structurée pour l'ensemble du PECC ainsi que de pouvoir transmettre des informations pertinentes et engageantes en fonction des thématiques.

La Municipalité propose d'une part de créer une identité visuelle spécifique au PECC de Mies pouvant se décliner sous différents supports (boîte à outils graphique) permettant ainsi de rassembler toutes les actions du PECC sous un même chapeau graphique et de gagner en cohérence. D'autre part, il s'agit d'éditer plusieurs brochures d'information concernant des thématiques spécifiques. Trois sont déjà identifiées. Elles concernent l'action 2 (diminuer l'impact environnemental de l'éclairage extérieur situé sur le domaine privé), l'action 6 (gérer durablement la ressource en eau) ainsi que les actions 8, 9 et 10 relatives aux achats responsables, à l'alimentation durable et locale et l'économie circulaire. Bien entendu, les canaux de communication actuels, tel que le Myarolan, restent également pertinents pour la

communication des actions du PECC. Ils bénéficieront de l'identité visuelle et de la boîte à outils.

D'autres démarches de communication, comme celles identifiées pour les actions 5, 7 et 17 relatives à la protection et au renforcement de la biodiversité et de sa rencontre avec la population, pourront être mises en œuvre ultérieurement, en bénéficiant également de la boîte à outils, par exemple, pour la mise en place d'un sentier didactique.

Action T1 - Renforcer la participation des élu-e-s et de la population	CHF HT
Conception graphique (offre Plates-bandes communication)	
> Identité visuelle	3 600
> Boîte à outils graphique	2 400
> Famille de brochure (5 brochures, y.c. pour les actions 2, 6 et 10)	6 000
> Dossier de presse	600
Sous-total	12 600
Impression (offre Print Conseil Logistique)	
> Bâche (100 x 200 cm)	430
> Dépliants (2 volets, 4p, 1500 exemplaires)	1 250
> Affichette A3 (100x) et flyers A5 (5000x)	1 105
Sous-total	2 785
Total arrondi pour les besoins de communication en 2026 - 2027	16 000

Action 11 - Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé

Le parc bâti privé, par sa consommation énergétique, représente plus de la moitié des émissions directes de gaz à effet de serre (un peu plus de 22% des émissions totales, directes et indirectes). Sa transition énergétique est prioritaire : assainir les bâtiments avec une isolation thermique performante, changer les chaudières fossiles pour des systèmes renouvelables (idéalement des pompes à chaleur sur sondes géothermiques) et développer la production d'énergie sur le territoire en valorisant le potentiel solaire des toitures.

Concernant l'électricité, près de 11 GWh d'électricité ont été distribués sur le territoire communal en 2023 (derniers chiffres stabilisés). À ceux-ci se sont ajoutés 0.4 GWh d'électricité produite par des panneaux solaires et auto-consommée. Une part égale est réinjectée dans le réseau. En 2024, les installations solaires ont produit 1.2 GWh dont 0.6 ont été consommés. Le potentiel solaire de toutes les toitures (de plus de 10m²) sur le territoire communal est évalué à 16.9 GWh/an, soit largement plus que les besoins électriques.

Il est proposé de se focaliser sur la valorisation du potentiel solaire des toitures en profitant des solutions innovantes proposées par certains acteurs du domaine, notamment le programme d'accompagnement *GROUP-IT Photovoltaïque* proposé par la HES-SO Valais.

Group-It Photovoltaïque est une solution qui permet la mise en place d'appels d'offres groupées pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Une démarche similaire existe aussi pour l'assainissement des bâtiments. En proposant un accompagnement ciblé, en vulgarisant les termes techniques et en assurant une gestion neutre et non commerciale des appels d'offres pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix, la solution *GROUP-IT* vise à augmenter la part de production photovoltaïque pour atteindre les objectifs 2050 de la Confédération tout en contribuant au soutien des entreprises locales. La démarche est gratuite pour les propriétaires jusqu'à l'initiation de leur projet, les premières étapes sont prises en charge par la Commune. Elles consistent en l'organisation du processus, l'animation d'une séance

d'information, la gestion des inscriptions des participants à la plateforme web dédiée ainsi qu'à la réalisation d'une pré-évaluation des projets.

Action 11 - Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé	
Group-It (offre HES-SO)	
> Phase préliminaire	1 285
> Phase pré-évaluation	25 165
Total arrondi pour la démarche GROUP-IT Photovoltaïque	26 450

Cette action bénéficiera également du programme de communication du PECC pour sa promotion (voir financement de la mesure T1). En effet, l'autoconsommation, pour être efficace, s'accompagne d'un changement des habitudes de consommation. Il est à noter que la consommation moyenne d'électricité par ménages myarolans est anormalement élevée. Elle représente plus du double de la moyenne nationale. Il y a donc un potentiel d'amélioration important permettant également d'agir sur l'optimisation et la sobriété énergétique. Les outils de communication pourront également servir à promouvoir la participation de la population à cette démarche. Les calculs de budget présentés pour cet aspect tablent sur une participation initiale de 40 propriétaires dont 16 s'engageraient dans la phase de pré évaluation.

3. CONCLUSION

La Municipalité, en suivant les recommandations du Groupe de Suivi, propose au Conseil communal de lui accorder un crédit de CHF 50'000.-, afin de réaliser ces mesures permettant de faire un pas vers une amélioration sensible de la qualité environnementale de notre commune :

1 : En mobilisant et encourageant nos administrés à opter pour des actions et comportements visant à améliorer la qualité environnementale de notre cadre de vie, et

2 : En aidant nos administrés à opérer des choix basés sur une information objective et scientifique sur la transition énergétique.

Les deux actions proposées contribuent en synergie et de manière critique à l'atteinte de ces objectifs et sont d'autant plus pertinentes qu'il va y avoir une forte demande pour investir dans de nouvelles ressources au cours des trois prochaines années.

4. FINANCEMENT

Le montant de cet Investissement de CHF 50'000.- sera prélevé sur la trésorerie courante.

5. AMORTISSEMENT

Cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans à partir de la première année d'utilisation.

6. CHARGES D'EXPLOITATION ANNUELLES

Cet investissement ne génère pas de coûts d'exploitation annuels.

DÉCISION

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :




LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- Vu le préavis N° 06/2025 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- TTC destiné à financer la mise en œuvre des mesures T1 (participation de la population) et T2 (transition énergétique du parc bâti privé) du PECC,
- vu les rapports des Commissions de l'environnement, des travaux et des finances,
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les mesures d'information et de promotion proposées,
- 2/ d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 50'000.- TTC,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur la trésorerie courante.

La Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 P-A. SCHMIDT		 A.-F. BISCHOFF

Le Municipal responsable


C. HILFIKER

Approuvé par la Municipalité le 27 octobre 2025